



Newsletter N° 33

Le 19 décembre 2016

Bonjour [civil] [prénom] [nom]

Quelques informations nous ont semblé importantes à vous transmettre.

Un certain nombre d'entre elles sont disponibles sur notre site :

<http://appge-comiac.e-monsite.com/>

N'hésitez pas à le consulter, cela renforcera son positionnement sur les moteurs de recherche...

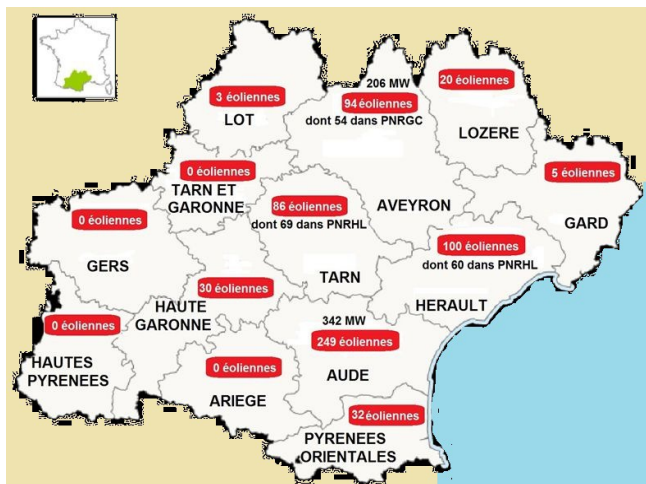
Dans le texte, comme sur le site, les liens sont mis en rouge, il suffit de cliquer dessus

Australie des éleveurs se plaignent ; le procès-verbal de l'audition faite par le Sénat australien révèle que les troupeaux proches des parcs éoliens souffrent d'un déficit d'agnelage (37% au lieu des 85% habituels) lire la [traduction en Français](#) ou le procès-verbal [en anglais pages 45, 46](#)

Le collectif **Toutes Nos Energies Occitanie Environnement** demande l'arrêt total des parcs éoliens industriels dans la région. Ce collectif représente 140 associations basées dans toute la région Occitanie et opposées à l'éolien pour des raisons environnementales et sanitaires.

D'ici 2020, 1450 éoliennes industrielles doivent voir le jour en Occitanie.

Cela représente 3 600 MW (mégawatts). Il y en a aujourd'hui 619, dont 100 dans l'Hérault. L'Hérault est le second département de la région, après l'Aude qui en compte 250. Lire l'article sur [Francebleu](#)



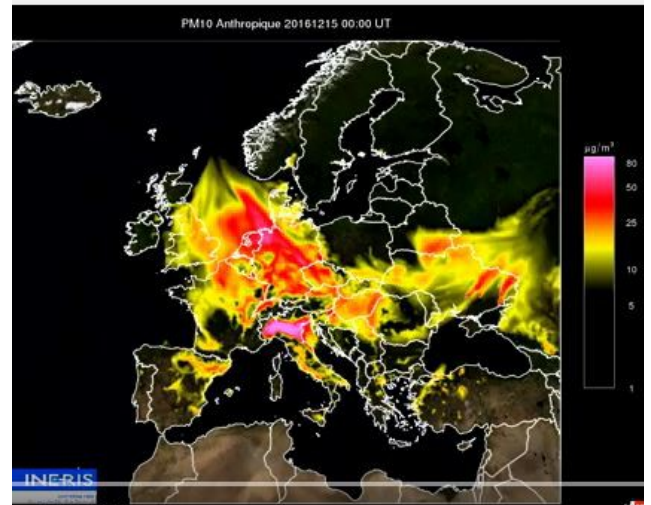
Notre association APPGE est membre de ce collectif

Vous pouvez aussi écouter l'interview de [Jacques Biau](#) que France3 a réalisé (deuxième interview vers le bas de la page) ou lire l'article dans [Le Parisien](#)

Prévenez les propriétaires : le démantèlement d'une éolienne coûte 413 751,78 € au 6 mars 2014 alors que le promoteur doit provisionner 50 000€. Si l'entreprise gestionnaire du parc éolien ne fait pas faillite avant le démantèlement, il restera au propriétaire du terrain 363 751,78 € à payer pour faire démanteler l'éolienne en fin de vie. Et bien sûr tout le béton restera dans le sol ! Lire le [devis](#) de la société [Cardem](#)

EDF s'effondre et vend près de 50% de sa filiale RTE. Est-ce le résultat de la politique qui privilégie les parcs industriels éoliens au lieu de privilégier la recherche sur toutes les possibilités de produire et de stocker l'électricité ?

D'après l'aperçu mensuel de **novembre de RTE** la production éolienne de novembre a atteint à peine 5% de la production totale, mais le thermique a produit 14,7%. Les émissions de CO₂ atteignent en décembre 110 g de CO₂/ kwh au lieu de 40 g par kwh en juin. **RTE est obligé d'importer de l'électricité** en provenance d'Allemagne dont les centrales thermiques à lignite tournent à plein (par manque de vent) et provoquent des particules fines qui ne sont pas dispersées du fait de l'anticyclone. Voir l'évolution qui a été prévue entre le **16 et le 19 décembre 2016 par INERIS** (Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques)



Le CSE (Conseil Supérieur de l'Énergie) a étudié vendredi 16 décembre un texte qui prévoit une rémunération de l'énergie éolienne inférieure aux attentes des industriels : **72 € le MWh** (au lieu de 82 €/MWh actuellement) pour les parcs de moins de 7 éoliennes à partir de janvier 2017.

Les oiseaux migrateurs survivront-ils aux éoliennes ? Une **étude du gouvernement Suisse** publiée le 28 novembre 2016 montre que le nombre d'oiseaux tués par an est 2 fois plus important que prévu ! Selon cette étude, chaque éolienne tue en moyenne 20,7 oiseaux par an. Actuellement il y a 7 000 éoliennes et le gouvernement français voudrait multiplier par 3 ce nombre d'éoliennes d'ici 2020.

Signez et faites signer

- la pétition pour dénoncer le danger **des infrasons** qui pourraient créer un problème de santé publique et réclamer des études indépendantes des lobbies éoliens
- la pétition contre les implantations d'éoliennes sur les communes **Drugeac - Salins (Cantal)**
- notre pétition pour empêcher les parcs éoliens sur les 2 côtés des **Gorges de la Cère**

Merci encore de ce que vous pourrez faire pour nous aider
N'hésitez pas à transmettre ce courriel à vos amis

Bien cordialement pour le bureau

Gilles Forhan,

secrétaire APPGE

appge-comiac@laposte.net 06.43.80.15.87
site <http://appge-comiac.e-monsite.com/>